

Programme Usine du Futur

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Date limite de dépôt des dossiers : 18-09-2025.

Présentation du dispositif

Le programme Usine du Futur vise à améliorer les performances économiques, industrielles, environnementales, sociales et sociétales. Les entreprises seront accompagnées dans la mise en œuvre de leurs actions prioritaires, leur faire gagner en performance globale et s'adapter aux transitions.

Objectifs :

- garantir et améliorer votre compétitivité et votre performance industrielle dans un environnement changeant,
- s'adapter aux contraintes et saisir les opportunités liées aux transitions sociétales et environnementale,
- développer et/ou faire évoluer votre activité, votre organisation et/ou votre modèle économique pour des avantages concurrentiels durables,
- améliorer votre ancrage territorial et identifier des ressources locales pour créer de nouvelles alliances.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les PME et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) de 10 à 500 salariés, ayant une activité principale de production ou de service à l'industrie en Nouvelle-Aquitaine, quel que soit le secteur d'activité concerné.

Les entreprises ayant déjà bénéficié d'un diagnostic Usine du Futur peuvent de nouveau candidater à condition que leur précédent diagnostic date d'au moins 2 ans.

Si une entreprise a plusieurs sites, le périmètre de l'accompagnement sera précisé avec l'entreprise.

Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

En intégrant le programme, c'est bénéficier d'un accompagnement sur 1 à 5 leviers (performance stratégique, performance industrielle, performance du collectif, performance de la donnée, performance technologique) et de solutions adaptées aux projets, grâce à :

- 5 jours d'analyse "terrain" des besoins, problématiques et/ou projets avec des recommandations et un plan d'actions structuré pour l'amélioration de ces performances (sur 12 semaines maximum),
- 5 jours d'appui méthodologique pour l'amorçage du plan d'actions et la conduite du changement au sein des équipes (sur 6 mois maximum),
- un référent Usine du Futur pour aider à identifier et mobiliser des dispositifs et des financements pour ces

- projets.
- des informations et des échanges entre pairs grâce à la communauté Usine du Futur.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à manifestation d'intérêt s'agit-il ?

L'analyse terrain et l'accompagnement méthodologique seront réalisés par un consultant externe sélectionné et pris en charge à 100% par la Région.

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Au près de quel organisme

Pour répondre à cet AMI, les entreprises doivent remplir le [dossier dématérialisé](#) via [ce lien](#).

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe.
- Effectif d'au moins 10 salariés et de moins de 5000 salariés.

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00